



## Déclaration préalable de la CGT-RATP

### Réunion tripartite de négociation « Réforme du régime spécial de retraite »

Paris, le 26 novembre 2007

La CGT s'est inscrit dans une dynamique d'actions et de propositions au travers de la mise en œuvre d'une mobilisation sociale majeure depuis le 18 octobre dernier et de notre participation à un cycle de négociation tripartite au niveau de chaque entreprise et secteur concerné par le projet de réforme gouvernemental.

La participation de la 1<sup>ère</sup> organisation syndicale qu'est la CGT dans chacune de ces entreprises était conditionnée à la levée de tout préalable. Aucun préalable sur notre analyse et niveau de revendication : nous restons opposés au cadre de cette réforme (*allongement de la durée de cotisation, mise en place d'un système de décote, indexation de l'évolution du niveau des pensions sur celui de l'inflation...*). Aucun préalable pour ce qui est de la mobilisation sociale et à l'exigence d'appel à la reprise du travail et au levée des préavis de grèves déposées par notre organisation syndicale.

Au regard de cette situation, nous nous inscrivons dans ces négociations tripartites par entreprise considérant qu'un champ de négociation est possible. Celui-ci est le résultat de l'action des salariés, il ne devra pas se cantonner aux seules propositions apportées par la direction de l'entreprise le 13 novembre dernier à l'occasion d'une réunion d'information détournée en réunion dite de « négociation » bafouant, à la veille d'une journée de mobilisation majeure, les dispositions du droit syndical en vigueur dans l'entreprise.

La CGT-RATP a pris toutes ses responsabilités devant les Assemblées Générales qui se sont tenues dès le lendemain de notre première réunion du 21 novembre dernier. Tout en laissant aux agents le soin de décider des suites à donner à leur mobilisation, nous avons apporté un ensemble d'éléments afin de clarifier et de rendre plus lisible les discussions / négociations qui s'ouvrent.

L'analyse et l'engagement de notre organisation syndicale, avec d'autres, ont permis d'éclairer les salariés sur les enjeux de la négociation et de sa capacité à mettre en œuvre des dispositions positives malgré un projet de réforme dont nous rejetons la cadre. Cet éclairage et nos engagements de rendre compte à amener une majorité d'agents à suspendre leur mouvement, dès les Assemblées Générales réunies le 22 novembre, comme dans l'ensemble de celles qui se sont tenues depuis.

Tous les observateurs de ce mouvement l'ont noté : **les suites de la suspension de ce mouvement d'action seront conditionnées par le résultat des négociations d'entreprise.** Celle-ci devra amener à des dispositions nouvelles, garanties par l'état, visant à ce que l'harmonisation de notre régime spécial de retraite sur les dispositions de celui de la fonction

publique ne pénalise pas les agents partant en retraite demain au niveau des conditions du taux plein d'aujourd'hui.

Pour ce faire, notre organisation syndicale avancera lors de cette négociation un certain nombre de propositions portant sur ce qui constitue une carrière complète pour un salarié, notamment sûr : les carrières, la politique salariale, l'assiette de calcul des pensions, la mise en œuvre de mécanisme de péréquation et l'intégration des primes dans l'assiette de cotisation...

Dans cette construction, nous avons participé à une réunion bilatérale vendredi dernier avec la direction de la RATP. Sans préjuger de ce que les négociations tripartites peuvent être en capacité de faire avancer, il nous apparaît que les propositions qui vont nous être présentées par l'entreprise ne sont pas de nature à répondre favorablement à notre revendication, c'est-à-dire **le maintien du niveau des pensions pour les agents partant demain au niveau du taux plein d'aujourd'hui et pour chaque agent remplissant les doubles conditions, le maintien du niveau des pensions actuelles.**

Le gouvernement, au travers de ses représentants à nos réunions tripartites, devra créer les conditions d'ouverture supplémentaire sur ces questions majeures. Il en est de même de la question de l'engagement pris lors de notre première réunion en ce qui touche aux dispositifs de bonification et au report de cette question aux discussions nationales sur la question des pénibilités qui devrait s'ouvrir en 2008.

Cet engagement a été un des éléments qui a permis d'apprécier en positif nos échanges. Gageons qu'il soit respecté et qu'il marque une volonté à ne pas voir s'instaurer des règles différentes dans l'entreprise au regard des dates d'embauche, des secteurs, des métiers ou des catégories professionnelles... garanties de l'unicité et de l'efficacité de notre entreprise publique nationale de service public.

D'autre part, nous avons entendu les propos de notre PDG lors de notre première réunion concernant le budget qui serait consacré par l'entreprise à l'accompagnement de cette réforme, notamment le choix de la RATP à ne communiquer ni aux médias, ni aux organisations syndicales son montant envisagé. Nous ne pourrions nous satisfaire d'une situation totalement financée sur fond propre. Une telle disposition ferait reposer sur les seuls salariés l'intégralité du coût des mesures avancées, exonérant l'état de ses propres responsabilités en ce domaine et limitant de fait le champ de la négociation.

Enfin, nous souhaiterions aborder, en tant qu'organisation syndicale qui a posé préavis de grève, les conditions de traitement de ce conflit au niveau de la RATP à savoir : Les modalités de remboursements faites aux usagers tant par notre entreprise publique que celles qui sont éventuellement envisagées voir exigées par le STIF, ainsi que le mode de gestion envisagé par l'entreprise concernant les retenues salariales et dont certains médias auraient déjà connaissance...

Pour conclure, nous restons dans l'attente de réponses concernant notre demande de mise en œuvre de Réunions d'Information du Personnel et de l'organisation par l'entreprise d'une consultation de l'ensemble des agents à l'issue des négociations sur le contenu de celles-ci à l'identique de ce qui a été fait en 2001 lors des négociations sur la réduction du temps de travail.